Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 15h47
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB97_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°97 -

FINANCES

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA HAUTE VOIE – EXERCICE 2026 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Romain DESANLIS

La décision modificative n°1 qui vous est présentée s'élève à :

Section de fonctionnement	+ 20.215,00 €
Section d'investissement	- 350.002,00 €
Total :	- 329.787,00 €

Cette décision modificative est justifiée par la revalorisation des frais de structure et l'ajustement à la baisse des travaux sur la zone en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 350.002,00 €

Les opérations sont ajustées en fonction de l'avancée opérationnelle.

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM 1	Budget modifié
001	Résultat reporté	2 210 226,03 €	-2,00 €	2 210 224,03 €
23	Immobilisations en cours	997 000,00 €	-350 000,00 €	647 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		**3 408 090,03 €**	**-350 002,00 €**	**3 058 088,03 €**

Chapitre 001 : Résultat reporté : - 2,00 €

La reprise des résultats était provisoire était sans rapprochement avec Hélios. Le résultat voté lors de la séance du 16 juin s'élève à 2.210.224,03 € et non 2.210.226,03 €. Il convient de réduire de 2,00 € les crédits ouverts à ce chapitre.

Chapitre 23 : -350.000,00 €

Il convient d'ajuster les crédits en fonction des besoins et des réalisations provisoires sur la zone d'activité économique de la Haute Voie d'un montant de – 350.000,00 € soit une enveloppe de travaux de 650.000,00 € en vue de l'installation des taxis de la Moivre notamment.

Les recettes d'investissement : -350.002,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM1	Budget modifié
16	Dettes financières	2 397 947,42 €	-350 002,00 €	2 047 945,42 €
Total des recettes d'investissement		**3 408 090,03 €**	**-350 002,00 €**	**3 058 088,03 €**

Chapitre 16 : - 350.002,00 €

La baisse des travaux nécessite d'ajuster le montant de l'emprunt d'équilibre soit – 350.002,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 20.215,00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM1	Budget modifié
12	Charges de personnel	3 001,00 €	20 215,00 €	23 216,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		**236 366,00 €**	**20 215,00 €**	**256 581,00 €**

Les dépenses de fonctionnement : + 20.215,00 €

Chapitre 012 : +20.215,00 €

La revalorisation des frais de structure nécessite d'abonder de 20.215,00 € les crédits ouverts au compte 6215 pour tenir compte du nouveau montant des frais de structure dû par le budget annexe zone 'activité économique de la Haute Voie au budget principal.

Les recettes de fonctionnement : +20.215,00 €

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM 1	Budget modifié
75	Autres produits de gestion	236 366,00 €	20 215,00 €	256 581,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		**236 366,00 €**	**20 215,00 €**	**256 581,00 €**

Chapitre 75 : +20.215,00 €

Pour financer les frais de structure, le budget principal abonde la subvention au budget annexe de la zone d'activité économique de la Haute Voie.

Voilà résumées les principales modifications apportées au budget primitif 2026 par cette décision modificative n°1.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2 313-1 et suivants,

Vu la délibération n°19 du 3 mars 2026 relative au vote du budget annexe assainissement 2026 arrêté à la somme de 3.644.456,03 € toutes sections confondues,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster à la baisse les crédits tenus de l'avancée des opérations,

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir **APPROUVER** ces mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres pour un montant total de - 329.787,00 € toutes sections confondues.

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 350.002,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	-2,00 €	
16	Dettes financières		-350 002,00 €
23	Immobilisations en cours	-350 000,00 €	
Total		**-350 002,00 €**	**-350 002,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 20.215,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
012	Charges de personnel	20 215,00 €	
75	Autres produits de gestion		20 215,00 €
Total		**20 215,00 €**	**20 215,00 €**

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 13 OCT. 2026

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.